

Département des Pyrénées-Orientales  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE  
MONTALBA-LE-CHÂTEAU  
SÉANCE DU 20 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 066-216601112-20260320-072026-DE



Date de convocation :  
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

Sont présents : Olivier GRIEU, Corinne HENRIC, Djamila HERIECH-BRIKI, Michelle HUMBERT, René MATON, Danielle POMES, Solange RUSSO, Renaud SALA, Alexis SIRE, Maxime SIRE

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Maxime SIRE

**Délibération N° 2026/07**

**OBJET : Désignation des délégué(e)s communaux au Syndicat Départemental d'énergies et d'électricité du pays catalan (SYDEEL66)**

Vu les statuts du SYDEEL 66, et notamment son article 6.1,

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Départemental d'énergies et d'électricité des Pyrénées – Orientales (SYDEEL66).

Cette élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue sauf si le Conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, procède à la désignation à main levée et à la majorité absolue d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Candidats : Mr Renaud SALA Titulaire  
Mr Alexis SIRE suppléant

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Délégué (e) Titulaire : Mr Renaud SALA, 11 Voix

Délégué (e) suppléant (e) : Mr Alexis SIRE, 11 Voix

En conséquence Mr Renaud SALA est élu délégué titulaire et Mr Alexis SIRE est élu

Délégué suppléant, pour représenter la Commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées- Orientales

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le :  
20/03/2026

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

---

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 20/03/2026  
à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Marie MARTINEZ

